

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 166 ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2018, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, de la taxe spéciale sur le Centre communautaire, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations a été adopté le 26 janvier 2018 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 166 entre en vigueur à compter du 29 janvier 2018 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 166 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce vingt-neuvième jour de janvier deux mille dix-huit

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson